

Communiqué de presse

Épinal, le 22/04/2021

Covid 19 : des créneaux de vaccination supplémentaires pour les plus de 55 ans

Depuis le 12 avril 2021, les personnes âgées de plus de 55 ans sont éligibles à la vaccination AstraZeneca. Par ailleurs, des créneaux supplémentaires ont été ouverts dans certains centres de vaccination depuis le 17 avril, afin de faciliter l'accès à la vaccination à certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus.

Toujours dans le respect de la stratégie vaccinale, **la liste de ces professionnels vient d'être élargie à certains salariés particulièrement exposés au virus** en raison de :

- leurs activités qui les amènent à être davantage en contact avec le public
- de leurs activités qui exigent ou dont les caractéristiques les obligent à un fort taux de présence sur site

Ainsi, les **personnes de plus 55 ans** exerçant les métiers suivants sont désormais éligibles à la vaccination :

- conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- conducteurs routiers ;
- chauffeurs de taxi et de VTC ;
- contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- agents de gardiennage et de sécurité ;
- salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;
- salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- professionnels des pompes funèbres

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



Pour mémoire, depuis le 16 avril 2021, sont éligibles à la vaccination, les professionnels de plus de 55 ans ci-dessous :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées (enseignement général, professionnel et agricole) ;
- les personnes travaillant dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) dans l'enseignement général, professionnel et agricole ;
- les professionnels de la petite enfance dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes ;
- les surveillants pénitentiaires.

Des créneaux de vaccination seront donc réservés aux personnes de plus de 55 ans exerçant l'une de ces professions dans les centres d'Épinal, Neufchâteau et Saint-Dié-des-Vosges ce vendredi 23 avril et samedi 24 avril 2021.

Les personnes souhaitant profiter de ces campagnes de vaccination spéciales avec le vaccin AstraZeneca sont invitées à prendre rendez-vous sur www.doctolib.fr.

L'accès au centre de vaccination nécessitera la présentation d'une pièce d'identité, de la carte vitale et d'un **justificatif professionnel**:

- soit d'une carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment) ;
- ou d'une déclaration sur l'honneur ;
- ou d'un bulletin de salaire.

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

